

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 20 mars 2014**

**Objet : Prestataires extérieurs assurant des prestations de service**

L'an deux mille quatorze, le vingt mars à quatorze heures et quinze minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le onze mars, se réunit en session ordinaire, salle Lac de Vassivière, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente au Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Pierre LEFORT	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Pierre COUTAUD (suppléant de Mr Descargues)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Adjoint au maire de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard JAUVION	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)	Conseiller Régional du Limousin
Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté d'Agglo Grand Guéret

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Fin 2012, de nouvelles consultations pour des marchés de service ont été lancées conformément à la délibération n°176 du 22 juin 2009 donnant autorisation au Président pour préparer, passer, notifier, engager, exécuter et régler tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, qui sont passés dans le cadre d'une procédure adaptée.

Cela concernait la sélection des assistances suivantes :

- expertise en communication
- expertise technique
- expertise juridique

Une publicité est parue sur les annonces légales du Populaire, sur le site Internet de DORSAL et sur la plateforme de dématérialisation, DEMATIS.

La date limite de réception des offres était fixée au 21 janvier pour les consultations d'expertise en communication et juridique, au 27 janvier pour la consultation d'expertise technique.

**Pour la prestation de conseil en communication**, douze candidatures ont été reçues dont une hors délai.

Après analyse des offres, deux candidats ont été retenus pour un entretien avec le jury composé d'Alain Lagarde, de Yan Pamboutzoglou et de Fabienne Le Mée (Terra Publica et Communication Publique). A l'issue des entretiens et après avis des membres du jury, le Président a décidé de retenir l'agence Terra Publica pour assurer les prestations relatives à la communication globale de DORSAL pour une durée de 2 ans, renouvelable 2 ans le cas échéant (marché de 90 000 € HT maximum).

**Pour la prestation d'expertise technique**, une seule offre a été reçue, celle d'ANT Conseils.

Après analyse de l'offre et avis du jury composé d'Alain Lagarde, de Yan Pamboutzoglou et de Fabienne Le Mée, le Président a décidé de signer un nouvel acte d'engagement avec ANT Conseils pour une durée de 2 ans, renouvelable 2 ans le cas échéant (marché de 90 000 € HT maximum).

**Pour la prestation d'expertise juridique**, dix offres ont été reçues.

Après analyse des offres et avis du jury composé d'Alain Lagarde, de Yan Pamboutzoglou et de Fabienne Le Mée, le Président a décidé de retenir le cabinet Sphère Publique pour une durée de 2 ans, renouvelable 2 ans le cas échéant (marché de 90 000 € HT maximum).

**Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité, de :**

- **prendre acte du choix des prestataires retenus pour assurer les prestations de conseil en communication, d'assistance d'expertise technique et d'assistance juridique**
- **donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces affaires**

Fait à Limoges, le 20 mars 2014

Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE

